



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.16.29
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

CRAL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025 à 18h30

Présents : S. BONIN / G. BRACHOTTE / P. CATTEAU / K. CHEDAL / F. COTTIN / S. GODRIE / M-J JACQUIER / J. MORÉ / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / Y. RHODDE / G. ROBERT / S. VANDEWEEGHE / JJ. VIGOT.
Absents excusés : L. NAISSANT
Procurations : L. NAISSANT donne pouvoir à G. BRACHOTTE
Secrétaire : M-J JACQUIER

Le Maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité. Aucune question n'a été posée.

Le Maire propose également d'ajouter à l'ordre du jour un ensemble de points.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les points nommés.

1. Présentation du DOO SCOT

Le Maire présente le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT du Dijonnais, notamment des orientations relatives à la sobriété foncière et à la mise en œuvre de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à horizon 2046.

Il est rappelé que ces dispositions vont contraindre fortement les possibilités d'urbanisation en extension et imposeront une maîtrise stricte de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Pour la commune de Thorey-en-Plaine, il est souligné qu'à l'issue de la réalisation du lotissement en cours, la commune ne disposera plus, à terme, de réserves foncières significatives permettant de nouvelles extensions urbaines, conformément aux objectifs fixés à l'échelle du SCoT et à l'échéance 2046. L'ensemble des documents sont consultables sur le site internet de la commune.

Le Conseil Municipal prend acte de ces éléments et indique que les futures orientations communales en matière d'urbanisme devront désormais privilégier le renouvellement urbain, la mobilisation des dents creuses et l'optimisation du foncier déjà urbanisé.

2. Bilan financier

Sébastien BONIN, Adjoint aux finances, présente l'état des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement au 15 décembre 2025. Le budget est conforme au prévisionnel et les résultats annuels y compris cumulés sont bons.

3. Remboursement cartes de vœux

Monsieur le Maire, Gilles BRACHOTTE, a acheté des cartes de vœux pour la commune qui ne dispose pas de carte de crédit pour les achats sur Internet. Le montant est de 95,60 €. Le Conseil Municipal propose de rembourser la dépense.

Monsieur le Maire, Gilles BRACHOTTE ne participe pas au vote et quitte la salle du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve, par 13 voix, 0 contre, 2 ne participe pas au vote (Monsieur le Maire ayant procuration), le remboursement des cartes de vœux de la commune au Maire.

4. Vote des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2026

Considérant le montant budgétisé des dépenses d'investissement 2025 de 2 112 262,60 euros hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » et conformément aux textes applicables permettant d'ouvrir à hauteur de 25% les dépenses d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de ces articles à hauteur de 15 000 euros, selon la répartition suivante aux comptes :

Chapitre 21	15 000
Article 2184	5 000
Article 2188	10 000

Ces ouvertures de crédits en dépenses d'investissement sont nécessaires pour régler les factures le temps du vote du budget définitif qui interviendra avant avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

5. Personnel

Le Maire propose d'attribuer le CIA de fin d'année pour un montant de 300 euros bruts pour toutes les catégories de personnels titulaires sauf pour Monsieur Félicien KUS qui n'a été présent que la moitié de l'année. Son CIA est donc de 150 euros bruts.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6. Local Commercial

Le maire fait part que le projet de Pizzeria qui a été présenté au conseil municipal ne se fera pas suite au désistement de l'intéressé. Dans ce cadre, il propose de retenir le deuxième projet classé c'est-à-dire la friperie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7. Lancement groupement d'achat

Monsieur le Maire fait part du bilan du premier achat groupé par la société ECODIGO. Les économies réalisées sont conséquentes et s'élèvent à 176 euros par an pour le gaz, 154 euros par an pour l'électricité et 395 euros par an pour un foyer chauffé à l'électrique. Il présente aussi le niveau de satisfaction des citoyens qui est très largement positif.

Le Maire signale que l'achat groupé d'électricité arrive à son terme prochainement et qu'il serait intéressant de relancer un achat groupé complet avec la société ECODIGO courant deuxième trimestre 2026 afin que les citoyens puissent souscrire mi-juin.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le lancement d'un nouvel achat groupé à destination des habitants avec la société ECODIGO.

8. Informations et questions diverses

a) Travaux

Les travaux de l'école sont maintenant terminés.

Un problème d'odeur dans la MSP dû à une canalisation d'évacuation non bouchée dans le plafond a été décelé. STCE doit intervenir et contrôler l'ensemble du réseau y compris des appartements.

b) Installation des nouvelles illuminations de Noël

Les installations des décorations de Noël ont été installées fin novembre. De nouvelles décorations se trouvent sur le parking de la pharmacie, au monument aux morts et aux commerces. Une boîte aux lettres est installée vers les écoles et les courriers déposés recevront une réponse.

c) Bilan repas des aînés

Le repas des aînés qui a eu lieu le 29 novembre a été un véritable succès. 111 personnes ont répondu présentes.

Les habitants qui n'ont pas pu venir pour raison de santé se verront remettre un colis de chez Mistral qui sera distribué par la commission action sociale.

d) Bilan téléthon

La soirée du téléthon s'est très bien passée. A été relevé que la musique était trop forte et qu'il fut dommage qu'il n'y ait pas eu plus de monde lors de la marche.

Les bénéfices s'élèvent à 850 €. Le Maire propose de reverser cette somme à l'association AFM téléthon.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association AFM téléthon la somme de 850 €.

e) P'tit Déj de Noël

Le P'tit Déj de Noël a dû être annulé faute de participants. 8 enfants étaient inscrits. C'est très dommage.

f) Vœux du maire

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 09 janvier 2026 à 19h, salle polyvalente.

g) Jugement

Monsieur le Maire fait part des évolutions du dossier concernant les dégâts au skate parc et le passage de la phase civile. Le jugement est attendu courant février.

h) Lotissement

Le projet avance doucement. Le lotisseur doit déposer le permis d'aménager prochainement avec deux phases de réalisation.

i) Elections Municipales

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026. Le bureau de vote sera à la mairie et ouvert de 8h à 18h. Le Maire propose que, dans le cadre de la période électorale et conformément au principe d'égalité entre les candidats, tout candidat ou équipe candidate souhaitant organiser une réunion publique ou une réunion d'équipe pourra bénéficier, sur demande, de la mise à disposition gratuite de la salle du Conseil Municipal et/ou de la salle polyvalente, dans la limite des disponibilités.

Les demandes devront être adressées à la mairie et les utilisateurs s'engagent à respecter les règlements d'usage des salles communales, ainsi que les conditions habituelles de réservation et d'occupation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder aux mises à disposition correspondantes et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

j) Subvention FEDER

Le Maire fait part de l'obtention de la subvention à hauteur de 52 000 euros de l'Europe pour la passerelle. Celle-ci sera perçue en début d'année 2026.

k) Nouveau médecins

Le maire fait part de l'arrivée d'un nouveau médecin généraliste à la MSP, le Dr Marion JEANNENOT qui souhaite s'installer durablement dans notre village. Elle arrivera début janvier (possibilité de prendre RDV dès maintenant). D'autres évolutions sont attendues dans les prochains mois.

l) Problème de visibilité rue du canal

Monsieur Sylvain PELLETIER signale un problème de visibilité et de circulation pour les engins agricoles au niveau du pont de la rue du canal et s'interroge sur la possibilité de changer le sens de priorité. Une étude sera réalisée.

La séance est levée à 20h30.

Vu par nous, Gilles BRACHOTTE, Maire de la Commune de THOREY EN PLAINE, pour être affiché le 22/01/2026 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

À THOREY EN PLAINE, le 24 décembre 2025

